

## Rapport de la Commission permanente du développement durable, du financement et du commerce

*dont la 133<sup>ème</sup> Assemblée de l'UIP a pris acte  
(Genève, 21 octobre 2015)*

La Commission permanente du développement durable, du financement et du commerce s'est réunie le 19 octobre 2015 sous la conduite de son Vice-Président M. O. Hav (Danemark).

### **Contribution parlementaire à la Conférence 2015 des Nations Unies sur les changements climatiques**

La Commission a abordé quatre thématiques :

- a) Présentation de l'Analyse mondiale 2015 de la législation sur le climat;
- b) Information sur la Réunion parlementaire organisée en décembre par l'UIP à Paris, à l'occasion de la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques;
- c) Echange de vues sur l'avant-projet de document final de la Réunion parlementaire de Paris;
- d) Présentation du projet de Plan d'action parlementaire sur les changements climatiques.

Le Président de l'UIP s'est adressé à la Commission en ouverture de la réunion. Il a exprimé l'espoir qu'un accord sur les changements climatiques intervienne à Paris. Il a toutefois souligné que les parlementaires devaient insister auprès de leur gouvernement pour donner un tour plus ambitieux aux objectifs en matière de lutte contre les changements climatiques, ajoutant qu'il incombait aussi aux parlements de donner une impulsion claire à long terme pour la réalisation des objectifs nationaux et mondiaux, notamment celui de zéro émission nette (neutralité climatique) d'ici 2050.

Le Président de l'UIP a, par ailleurs, souligné la convergence entre les changements climatiques et un grand nombre d'autres Objectifs de développement durables que les pays devraient considérer et prendre en compte au moment de l'élaboration de leur stratégie nationale. Une telle optique permettrait à la fois de réduire les coûts des efforts consentis par les pays pour atteindre les Objectifs et de gagner en efficacité.

Après l'intervention du Président, la Commission a entendu une présentation de l'Analyse mondiale 2015 de la législation sur le climat, dont la cinquième édition a été publiée cette année. Cette analyse, qui présente un aperçu extrêmement complet de la législation sur le climat en vigueur dans le monde, revêt donc une importance cruciale pour les parlementaires. L'UIP a étroitement collaboré à son élaboration et le Secrétariat en a envoyé un exemplaire à chaque parlement.

Mme A. Averchenkova (Grantham Research Institute, Londres), l'un des auteurs de cette analyse, l'a présentée à la Commission. L'analyse porte sur 98 pays et l'Union européenne, qui sont responsables, à eux seuls, de 93 pour cent des émissions mondiales. L'étude montre notamment que, depuis 1997, le nombre de lois et de politiques adoptées a doublé tous les cinq ans. La moitié environ de ces textes (398) ont été adoptés par la branche législative et l'autre moitié (408) par l'Exécutif (ordonnances par exemple). Quarante-six nouvelles lois et politiques ont été adoptées en 2014, contre 82 en 2013.

Mme Averchenkova a précisé à la Commission que l'analyse comprenait des chapitres détaillés par pays avec une liste complète des lois adoptées par chacun d'eux et des fiches descriptives nationales reprenant les indicateurs clés. Elle est complétée par une base de données rassemblant plus de 800 lois en rapport avec le climat. Cette étude a été conçue comme une source d'informations à l'intention des législateurs, des chercheurs et des responsables politiques. L'oratrice a formulé le vœu que les parlements envisageant l'adoption de lois sur les changements climatiques tirent profit du corpus d'expériences qui y est présenté.

Au terme de cet exposé, le Président a donné la parole à M. S. Tchelnokov (Secrétariat de l'UIP) qui a informé la Commission de la tenue d'une Réunion parlementaire organisée par l'UIP à Paris, à la faveur de la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques. M. Tchelnokov a expliqué que l'UIP organiserait, en association avec le Parlement français, une Réunion parlementaire de deux jours, qui constituerait la seule activité parlementaire officielle se déroulant en parallèle de la Conférence des Nations Unies. Il a ajouté qu'une note contenant des informations pratiques, le formulaire d'inscription et

le programme provisoire de la Réunion étaient disponibles sur le site web de l'UIP. Tous les parlementaires assistant à la session des Nations Unies, que ce soit en leur qualité de membre d'une délégation nationale officielle ou à tout autre titre, notamment celui d'observateur représentant les organisations de la société civile, seraient les bienvenus à cette rencontre.

Il est notamment prévu que la Réunion débouche sur l'adoption d'une déclaration et M. H. Maurey (France), rapporteur de la Réunion parlementaire, a préparé un avant-projet de déclaration. Le Président a invité M. Maurey à présenter à la Commission les grandes lignes et les idées clés de ce texte. Il a ensuite invité les membres de la Commission à faire part au rapporteur de leurs observations et de leurs idées, dont il s'inspirera pour retravailler son projet.

M. Maurey a souligné le rôle essentiel incombant aux parlementaires dans la réussite des politiques visant à lutter contre les dérèglements climatiques. Son avant-projet visait notamment à inciter les parlementaires à chercher des solutions novatrices dans tous les domaines relatifs aux changements climatiques, à savoir l'adaptation, l'atténuation et le financement. Il fallait mettre l'accent sur l'amélioration du niveau de connaissances des parlementaires en matière de changements climatiques, notamment grâce à l'éducation par les pairs. Il a terminé en précisant que l'idée était de faire en sorte que les questions liées aux bouleversements climatiques figurent systématiquement à l'ordre du jour des réunions interparlementaires et que le document final de la Réunion parlementaire soit annexé aux actes finals de la Conférence des Nations Unies.

Quinze délégations ont souhaité réagir à la présentation de M. Maurey. Elles ont exprimé leur accord avec les grandes lignes du texte présenté, tout en soulignant que ses conclusions devraient être davantage axées sur l'action. Le Président a incité tous les participants à présenter d'ici au 15 novembre des contributions et des amendements supplémentaires susceptibles d'être incorporés dans le document et présentés à la Réunion parlementaire de Paris.

Le Président de la Réunion a ensuite invité M. Tchelnokov à présenter le projet de Plan d'action parlementaire sur les changements climatiques que l'UIP prépare sous la houlette de son président. M. Tchelnokov a expliqué que la Réunion parlementaire de Paris offrirait aussi l'occasion de poursuivre les consultations relatives à ce document stratégique, conçu pour servir de fondement aux travaux de l'UIP dans le domaine climatique après le rendez-vous de Paris. Faute de temps, il s'est révélé impossible de faire une présentation complète du Plan d'action à la Commission. M. Tchelnokov a donc invité tous les participants à lire le projet sur le site web de l'UIP et à faire part de leurs observations, réflexions et contributions. Ce Plan d'action sera achevé après la Conférence de Paris, puis présenté pour adoption à la 134<sup>ème</sup> Assemblée de l'UIP, à Lusaka.

### **Débat sur le thème *Assurer une protection durable du patrimoine culturel matériel et immatériel de l'humanité contre la destruction et la dégradation***

Ce débat a porté sur le thème de la future résolution de la Commission, qui doit être adoptée à la 134<sup>ème</sup> Assemblée, à Lusaka. L'objectif de cette discussion était de donner aux membres de la Commission l'occasion d'un échange de vues à propos des problématiques empêchant de garantir une protection durable du patrimoine matériel et immatériel de l'humanité. Il s'agissait en outre de donner aux co-rapporteurs une première idée de la façon dont les Parlements membres de l'UIP pourraient aborder cette question.

M. A. Destexhe (Belgique), l'un des rapporteurs de la résolution, a présidé la discussion. M. Giovanni Boccardi (Chef d'Unité du Secteur de la culture de l'UNESCO) a également fait une présentation.

M. Boccardi a donné à la Commission des éléments d'information concernant la définition du patrimoine culturel et son évolution au fil du temps. Il a souligné l'importance du rôle joué par la collectivité pour définir ce que recouvrait le terme de patrimoine et les moyens à mettre en œuvre pour le protéger. M. Boccardi a informé la Commission de la situation de certains sites classés se trouvant dans des zones actuellement en conflit et tiré la sonnette d'alarme face à la détérioration de la situation. Il a aussi souligné le lien fondamental existant entre patrimoine culturel et développement durable pour la population et la société dans son ensemble.

M. Boccardi a attiré l'attention de la Commission sur les conventions et autres instruments de coopération existants dans le domaine du patrimoine culturel, indiquant que les outils de mise en œuvre étaient tout à fait au point mais que la mise en œuvre concrète pêchait encore dans certains domaines.

Il a invité la Commission à élaborer une résolution plaidant en faveur de nouvelles ratifications et de la mise en œuvre de ces instruments, en soulignant le rôle particulier incombant aux parlements sur ce plan.

M. Destexhe a pris la parole après M. Boccardi et présenté à la Commission sa vision du contenu et des recommandations de la résolution. Selon lui, neuf dangers portent atteinte à la protection et la préservation du patrimoine culturel : le tourisme de masse, les conflits armés et le terrorisme, le pillage et le trafic, la croissance démographique et l'urbanisation, le manque de conscience, la restauration, la mondialisation, les changements climatiques et les lacunes de documentation dans certains pays. Pour chacun de ces domaines, il a exposé plusieurs recommandations indiquant comment les parlements pourraient contribuer à régler les problèmes entravant actuellement la protection du patrimoine culturel. M. Destexhe a invité la Commission à consulter sa note préliminaire sur la question, disponible sur le site web de l'UIP.

Vingt délégations ont pris part à la discussion qui a suivi. La majeure partie d'entre elles ont fait part des bonnes pratiques mises en place par leur pays dans le but de protéger son patrimoine culturel. Plusieurs délégations ont donné des exemples concrets de lois et de politiques élaborées par leur parlement dans ce domaine. Certaines ont indiqué que les tentatives visant à imposer un certain mode de vie à des communautés et des sociétés méritaient, elles aussi, d'être qualifiées d'atteinte au patrimoine culturel.

Plusieurs parlementaires ont estimé que la résolution devrait inciter les pays à faire participer les nouvelles générations à la protection du patrimoine culturel en menant des programmes pédagogiques dans les établissements scolaires et autres institutions. Le rôle incombant au Parlement pour soutenir les institutions concernées et favoriser la collaboration entre les secteurs a été souligné. La question de l'identité et de l'appartenance, en tant que composantes du patrimoine culturel, est revenue à maintes reprises dans la discussion.

### **Elections au Bureau**

Des élections destinées à pourvoir les sièges vacants au Bureau de la Commission ont également eu lieu. Cinq postes vacants ont été pourvus par le Groupe africain, le Groupe Asie-Pacifique et le GRULAC, respectivement. La Commission a appris que deux membres du Bureau, l'un du Groupe arabe et l'autre du Groupe des Douze Plus, ne seraient plus en mesure de prendre part aux travaux du Bureau. Ces membres ont donc été remplacés par d'autres parlementaires originaires des mêmes pays, appelés à achever le mandat de leurs collègues. Deux postes vacants du Groupe Eurasie sont restés vacants. Conformément à la décision prise lors de la Réunion conjointe des Présidents de groupes géopolitiques et de Commissions permanentes du 17 octobre, le Président de la Commission sera élu lors de la prochaine Assemblée de l'UIP, en Zambie.

La Commission a approuvé la proposition du Bureau visant à consacrer du temps à débattre de la résolution. Une réunion-débat pourrait aussi être organisée s'il reste suffisamment de temps.